

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.099 Séance du **VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 19 novembre 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Stéphanie BREGEGERE à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

3 absents :

MM. JOURNE, ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

Objet : Attribution marché de travaux construction nouveau groupe scolaire René Cassin

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu la délibération n°2019.059 du 18 juin 2019 du Conseil Municipal approuvant le projet de restructuration du groupe scolaire René Cassin ;

Vu la délibération n°2021.044 du 19 avril 2021 du Conseil Municipal actant que l'opération s'intitule désormais « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2023 ;

Considérant le besoin de la Commune de Vétraz-Monthoux de construire une nouvelle école du fait de l'accroissement du nombre d'élèves sur la Commune chaque année ;

Considérant que le marché de travaux est divisé en 22 lots :

- Lot n°1 : Terrassement / VRD
- Lot n°2 : Espaces verts / Aménagements extérieurs
- Lot n°3 : Equipements sportifs
- Lot n°4 : Fondations spéciales
- Lot n°5 : Gros œuvre
- Lot n°6 : Charpente / Ossature bois
- Lot n°7 : Couverture zinc
- Lot n°8 : Etanchéité
- Lot n°9 : Menuiseries extérieures bois / Occultations
- Lot n°10 : Serrurerie
- Lot n°11 : Doublages / Cloisons / Plafonds / Peintures
- Lot n°11B : Faux plafond
- Lot n°12 : Cloisons agroalimentaires
- Lot n°13 A : Menuiseries intérieures bois / mobilier
- Lot n°13 B : Escalier

2024.099

- Lot n°14 : Chapes
- Lot n°15 : Sols souples / Carrelages / Faïences
- Lot n°16 : Parquet bois
- Lot n°17 : Ascenseur
- Lot n°18 : Plomberie – sanitaire / chauffage / VMC
- Lot n°19 : Electricité
- Lot n°20 : Equipements de cuisine

Considérant que la durée totale du marché est de 16 mois ;

Etant précisé que les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ont été attribués par délibération du conseil municipal du 23 octobre 2023.

Etant précisé que les lots 10 et 11 ont été attribués par délibération du conseil municipal du 26 février 2024.

Etant précisé que les lots 13A et 13B ont été attribués par délibération du conseil municipal du 24 juin 2024.

Un avis d'appel public à la concurrence pour les lots 3 et 11B a été publié au BOAMP le 29 septembre 2024, au JOUE le 30 septembre 2024 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 29 septembre 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 30 octobre 2024 à 12h00.

Cinq plis ont été réceptionnés dans les délais, soit :

- 0 pli pour le lot 3
- 5 plis pour le lot 11B

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 novembre 2024 :

- déclarant la procédure infructueuse du lot n°3 « Equipements sportifs » du fait de l'absence de candidature ;
- attribuant le lot n°11B « Faux-plafonds » à l'entreprise MENUISERIE DE BATIMENTS ROUX FRERES pour un montant de 498 622,08 € HT, soit 598 346,50 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres pour le lot n°11B ;

ARTICLE 2 : **PREND ACTE** de la décision de déclaration infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres pour le lot n°3 ;

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 novembre 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

29/11/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.